



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3628

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 8 balises et 4 sonomètres de la Métropole vers Acoucité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3628

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 8 balises et 4 sonomètres de la Métropole vers Acoucité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Acoucité est une association fondée le 11 juillet 1996. Elle a pour objet de développer les connaissances et le savoir professionnel en matière d'environnement sonore urbain.

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle la Métropole de Lyon s'est substituée le 1^{er} janvier 2015, est un des membres fondateurs de l'association Acoucité.

I - Objectifs

Par délibération n° 2011-2250 du 23 mai 2011, le Conseil communautaire a adopté un plan d'environnement sonore qui se décline en 4 axes :

- réduire le bruit à sa source et résorber les situations critiques,
- structurer et organiser le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- favoriser l'accès de chacun à une zone calme,
- connaître, informer et sensibiliser les habitants.

L'association Acoucité engage ses actions dans les domaines suivants :

- proposition, organisation et conduite des programmes de recherche appliquée dans un cadre de coopération entre les centres de recherche, l'industrie et les collectivités territoriales, visant à développer des méthodologies et des réalisations concrètes en milieu urbain,
- assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain,
- organisation et suivi par l'intermédiaire d'organismes compétents et agréés, d'actions de formation destinées aux professionnels des collectivités locales,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions décrites ci-dessus.

Les objectifs auxquels concourt l'association Acoucité participent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2838 du 25 juin 2018, la Métropole a attribué une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2018.

La majeure partie de l'activité d'Acoucité s'est portée sur la mission "observatoire de l'environnement sonore de la Métropole", conformément au programme d'activité prévisionnel de l'année 2018. Il s'agit en particulier de la révision des cartes stratégiques du bruit de l'environnement, que la Métropole par délibération du Conseil n° 2019-3298 du 28 janvier 2019.

Acoucité a poursuivi ses travaux de participation au projet européen Horizon 2020 nommé Monica, visant l'utilisation d'objets connectés lors des grands événements festifs en extérieur sur le territoire de l'agglomération, à savoir Woodstower, Nuits sonores et Fête des lumières.

Le reste de l'activité d'Acoucité s'organise autour de plusieurs interventions ponctuelles :

- évaluation et observation acoustiques des effets des actions conduites par les services de la voirie, des déplacements et de l'aménagement, comme le passage à 70 km/h du périphérique Laurent Bonnevey, le suivi des usages du parc Mazagran ou encore la caractérisation des émissions acoustiques des trams lyonnais,
- participation à des actions de valorisation et de communication sur les travaux liés à l'observatoire auprès du public et des professionnels,
- interventions régulières auprès des établissements scolaires (production de ressources pédagogiques, notamment multimédias).

III - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Conformément à ses statuts, l'association travaillera en 2019 sur ses missions d'observatoire de l'environnement sonore de la Métropole.

L'accent sera mis sur l'accompagnement à la diffusion des cartes stratégiques du bruit et à la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

L'association poursuivra ses travaux concernant le projet Monica sus-cité.

Le programme d'activité complet de l'année 2019 est annexé à la convention de financement entre la Métropole et l'association Acoucité. Les actions représentatives sur le territoire métropolitain sont :

- la gestion de la base de données géo référencée des mesures acoustiques et des modélisations accessibles par le site internet de l'association,
- l'offre aux Communes de la Métropole d'interventions d'évaluation, de conseils et de formation,
- le développement de solutions intégrant la démarche d'observatoire de la Métropole dans des approches à l'échelle régionale, voire nationale.

Depuis 2014, l'association assure la maintenance et l'entretien des balises du réseau permanent de mesure des bruits urbains. Ce réseau, acquis en 2006 par la Métropole, doit être remplacé car le fournisseur n'assure plus la fourniture des pièces détachées. En 2015, la Métropole avait transféré la propriété de la moitié de ces balises comptablement amorties et sans valeur commerciale. L'association, en bénéficiant d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 50 000 € de la part de la Métropole, a pu ensuite procéder au remplacement des appareils.

En 2019-2020, l'association prévoit de remplacer la seconde moitié du parc de balises, en suivant la même procédure et selon les mêmes montants. Il est donc proposé de transférer la propriété des 8 balises restant à remplacer et d'attribuer à Acoucité une subvention d'investissement de 50 000 €. Le transfert de propriété de 4 autres sonomètres, sans valeur commerciale et totalement amortis, sera également réalisé.

Par ailleurs, Acoucité loue un local de bureaux appartenant à la Métropole dans lequel des travaux ont été réalisés sur fonds propre de l'association à l'entrée dans ce local en 2010. En septembre 2018, le projet de vente du local par la Métropole à Acoucité a abouti à inscrire cette cession dans la programmation 2019.

En réponse à la demande de l'association, il est proposé d'accorder une aide financière de 100 000 € à l'association afin d'alimenter son budget (acquisition et travaux d'isolation et d'aménagement).

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2019 sont les suivants :

Charges (montant en € TTC)		Produits (montant en € TTC)	
charges de fonctionnement	188 650	subventions	828 950
charges de personnel	603 000	<i>dont subvention Métropole de Lyon</i>	300 000
autres charges	21 000	<i>dont autres subventions publiques</i>	281 950
		<i>dont autres subventions (projets)</i>	247 000
		cotisations	12 800
		autres produits d'exploitation	21 500
dotations	77 667	résultat financier	- 1 400
		résultat exceptionnel	28 467
Total	890 317	Total	890 317

Acquisitions balises et locaux (investissement)

Dépenses d'investissement (montant en € TTC)		Recettes (montant en €)	
8 balises sonométriques	80 000	subventions Métropole de Lyon	50 000
		fonds propres	30 000
locaux et frais afférents	370 000	subventions Métropole de Lyon	100 000
		fonds propres	200 000
		emprunt	70 000

Le montant global de la subvention de fonctionnement de la Métropole en 2019 est identique à 2018, soit 300 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2019, d'une subvention d'investissement de 50 000 € dans le cadre du renouvellement des balises ainsi que d'une subvention d'investissement de 100 000 € dans le cadre de l'acquisition de locaux de bureaux et des travaux afférents ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions 2019,

b) - le transfert de propriété sans indemnité de 8 balises et de 4 sonomètres de la Métropole à Acoucité,

c) - l'attribution de subventions d'investissement au profit de l'association Acoucité d'un montant de :

- 50 000 €, dans le cadre du renouvellement des balises de mesure du bruit en 2019,
- 100 000 €, dans le cadre de l'acquisition d'un local de bureaux en 2019, situé au 25 rue Saint Michel 69007 Lyon, et des travaux afférents,

d) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Acoucité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 150 000 € en dépense à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O4357.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 200 000 €, en dépenses.

4° - La dépense :

a) - de fonctionnement en résultant, soit 300 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4357,

b) - d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels pour un montant de 150 000 € en dépenses à la charge du budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0P27O4357.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.